

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 80 (1929)
Heft: 3

Artikel: La question forestière dans la République Argentine
Autor: Noverraz, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. H. Burger, Zurich

UN TRÈS BEAU BOUQUET DU PIN WEYMOUTH EN SUISSE

Ce magnifique peuplement, âgé de 85 ans, croît dans la forêt de *Ramoos*, à la ville de Zofingue (cant. d'Argovie). Les fûts sont cylindriques, bien débarrassés de branches et les cimes encore de forme pyramidale. Hauteur maximale: 37 m; diamètre maximal, à 1,3 m : 57 cm. Le sous-bois est formé de sapins blancs. — Vue prise en janvier 1928

(Cliché aimablement prêté par la Station de recherches forestières de Zurich)



PARTIE D'UNE FORÊT VIERGE DE PIN WEYMOUTH DANS L'ONTARIO
(CANADA)

La plus grosse tige a un diamètre, à 1,3 m, de 1,22 m et une hauteur totale de 45,8 m. Son âge est évalué à 325 ans

(Photographie due à l'amabilité de M. J.-H. White, professeur de sylviculture à l'Université de Toronto, au Canada)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

80^{me} ANNÉE

MARS 1929

N° 3

La question forestière dans la République Argentine.

Selon les dernières estimations, la surface boisée de la République argentine représenterait approximativement 38 % de la superficie totale du pays. Elle occuperait, avec environ 108 millions d'hectares, le quatrième rang dans la statistique universelle, après la Russie d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

Cependant, dans l'année 1927, les importations de bois et de papier ont atteint le chiffre de 73 millions de pesos or, soit 360 millions de francs suisses, tandis que les exportations de produits forestiers atteignaient seulement 23 millions de pesos or (114 millions de francs), dont 95 % étaient représentés par l'extrait de quebracho et les grumes de cette précieuse essence à tannin.

La balance bouclait donc par un excédent d'importation de 52 millions de pesos or (246 millions de francs). La comparaison de ces chiffres est significative. Il faut cependant tenir compte du fait que, par « surface forestière », l'on entend le sol boisé ou non, que la majeure partie de ces forêts sont constituées par quelques essences utiles, dispersées dans un fouillis d'essences secondaires généralement inutilisables, qu'une grande partie est inexploitable par manque de moyens de communication et que celles qui sont accessibles sont l'objet d'une exploitation irrationnelle, que le prix élevé des tarifs de chemins de fer et le manque d'organisation technique et commerciale empêchent l'utilisation de nombreuses essences de valeur. Cependant, dès l'année 1807, des mesures furent promulguées en vue de la défense des forêts voisines de la capitale. Ce n'est qu'en 1906 que fut promulgué le *Decreto reglamentando la explotacion de bosques y yerbales* (Décret réglementant l'exploitation des forêts et des yerbales). Il est encore en vigueur, mais ne répond plus aux exigences impérieuses de la situation actuelle.

Il ne fut du reste appliqué que partiellement, par manque de subsides et en raison des difficultés inhérentes au caractère par-

ticulier de ces forêts. Dès 1911 cependant, le Service des forêts du Ministère de l'Agriculture commença à faire œuvre utile, poursuivant, à côté de sa tâche purement fiscale, un travail d'investigation qui permet déjà d'envisager la question avec des données concrètes; des stations d'essais pour l'étude de l'acclimatation des essences les plus appropriées aux différentes régions et de nombreuses pépinières ont été créées dans les différentes provinces, qui fournissent des plants aux autorités locales et aux particuliers qui en font la demande.

Le Service de propagande et d'informations du Ministère de l'Agriculture publie des brochures sur les questions forestières pratiques, qui sont remises gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

En marge des Services officiels, la « Sociedad forestal argentina » poursuivait discrètement une tâche qui a abouti à l'organisation du second Congrès forestier argentin, du 2 au 6 octobre 1928, auquel j'ai assisté comme délégué. Si le premier congrès s'est occupé plus spécialement de l'arboriculture, le second a eu un caractère nettement forestier. Les travaux furent divisés en six sections traitant des matières suivantes :

- 1^o Statistique, politique et législation forestière.
- 2^o Commerce et industrie du bois.
- 3^o Problèmes techniques de l'exploitation des forêts.
- 4^o Etudes à l'étranger des questions forestières.
- 5^o Pathologie et climatologie.
- 6^o Enseignement forestier, expérimentation, pépinières, etc.

De nombreux travaux furent présentés, ainsi que de nombreuses propositions à soumettre au Gouvernement.

En résumé, le Congrès a réclamé la création d'une Loi forestière moderne, adaptée aux conditions actuelles et, par conséquent, la création d'un service forestier disposant d'un personnel technique compétent, ce qui sous-entend la création d'une Ecole forestière et celle d'écoles de gardes forestiers.

Comme premier travail et d'importance transcendante, on réclame l'élaboration d'une carte forestière détaillée, supposant naturellement l'étude des essences de chaque zone, l'estimation du matériel exploitable, ainsi qu'une étude concise des possibilités de leur exploitation.

Comprise entre les 21 $\frac{1}{2}$ et 55° de latitude sud, c'est-à-dire allant de la zone subtropicale à la zone antarctique, la République argentine est divisée en deux zones distinctes : la vaste plaine argentine, d'une part, si typique, et la région montagneuse, dont la chaîne des Andes qui court du nord au sud, formant frontière avec le Chili, forme le groupe principal. Il en résulte une grande variété de climats, de sols, etc., et, par conséquent, une grande variété de types de forêts. Entre la forêt subtropicale typique, qui couvre le territoire des Missiones et les flancs des montagnes de Jujuy, Salta y Tucuman, dont les essences principales : le cèdre, le lapacho, le Cebil colorado, le jacaranda, le laurel, dominant un sous-bois exubérant impénétrable, et la forêt antarctique qui couvre les flancs et les vallées des Andes patagoniques, il y a tous les types intermédiaires.

Le problème présenté par le Congrès forestier argentin est donc grandiose et bien que sa réalisation intégrale ne soit possible que dans un avenir lointain, c'est le premier pas en vue de l'organisation technique de l'exploitation des forêts par l'Etat.

Tartagal F. C. S. Fé, 14 janvier 1929.

M. Noverraz, ingénieur forestier.

L'entretien de chemins forestiers pourrait-il être subventionné ?

Les administrations forestières ont salué avec reconnaissance les propositions de l'Inspection fédérale des forêts tendant à éléver le taux des subsides alloués à la construction de chemins neufs. Les arguments en faveur des chemins forestiers, dans le rapport ad-hoc, ont déjà fait leur effet. On ose affirmer que la résistance à l'exécution de travaux de ce genre, toujours onéreux pour un budget communal, n'existe presque plus, à l'encontre de ce qu'on a pu observer, il y a seulement vingt ans. La hausse annoncée peut donc être considérée tout autant comme la récompense du bon vouloir que comme un encouragement.

Une autre activité en matière de chemins a, par contre, besoin d'être encore stimulée, encouragée. C'est l'entretien. Dans de nombreux cas, tout l'effort qu'une commune peut donner semble épuisé dès qu'un chemin est terminé et reconnu. Il y a là un peu de la faute des forestiers. On promet monts et merveilles lorsqu'on